



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2011**

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, CARDE, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, ALIPHAT, LE BAUT, ALBARELLO, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, FRANÇOIS, COURNAC, KINDA.

Absent avec procuration :

Monsieur SANTOS donne procuration à Monsieur LUCCHINI

Madame GOYET est nommée secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2011 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 Abstention

Lecture est donnée des décisions n°11.29 à 11.42.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

DCM N°060 – Finances communales – Décision modificative n°2 – Exercice 2011

A LA MAJORITE,

PROCEDE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" dans le cadre de l'exécution du budget 2011, à des transferts de crédits tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Nature	Dépenses	Recettes
		<i>Ecritures réelles</i>		
011	60612	Energie - Electricité	10 000	
011	61521	Terrains	-4 000	
011	6248	Transports divers de biens et transports collectifs	-6 000	
67	678	Autres charges exceptionnelles	1721	
74	74127	Dotations nationales de péréquation		- 1 350
		<i>Ecritures à taux d'ordre</i>		
042	6862	Dotations aux amortissements des charges financières à répartir	-1721	
042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		1 350
	TOTAL		0	0

INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Nature	Dépenses	Recettes
		<i>Ecritures réelles</i>		
16	165	Dépôts et cautionnements reçus		1 721
23	2313	Constructions	-1 350	
		<i>Ecritures à taux d'ordre</i>		
040	13918	Subvention d'investissement amortissable	1 350	
040	165	Dépôts et cautionnements reçus		-1 721
	TOTAL		0	0

DCM N°061 – Finances communales – Vote d'une subvention complémentaire à l'association FIT'DANCE

A L'UNANIMITE,

VOTE une subvention complémentaire d'un montant de 1 000 euros à l'association FIT DANCE au titre de l'exercice 2011 pour la prise en charge de frais exceptionnels.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°062 – Cimetière du Crépon Ouest – Fixation du prix de vente des caveaux réalisés à l'initiative de la commune

A L'UNANIMITE,

FIXE le prix de vente unitaire des caveaux réalisés à l'initiative de la commune à :

- Caveau 4/6 places : 2 278,00 € HT soit 2 724,49 € TTC

DIT que la recette sera inscrite au budget de chaque exercice considéré.

DCM N°063 – Services publics communaux – Avenant n°1 au règlement intérieur du service d'accueil périscolaire du 23 novembre 2009

A L'UNANIMITE,

DIT que l'article 5 du règlement intérieur du service d'accueil périscolaire est annulé et remplacé suivant l'avenant n°1.

ADOpte dans le cadre du fonctionnement des services publics communaux, l'avenant n°1 du règlement intérieur du service d'accueil périscolaire portant nouvelle rédaction de l'article 5 "Participation financière des familles"

DIT que la mise en place sera effective après les vacances de toussaint soit le 03 novembre 2011.

PRECISE que les autres articles du règlement restent inchangés.

DCM N°064 – Tarifs publics communaux - Garderie périscolaire – Fixation de la participation financière des familles

A L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer le montant de l'inscription à la garderie périscolaire du matin et du soir à 10 euros par enfant quelle que soit la fréquentation, payable pour l'année scolaire à l'avance en une seule fois non remboursable.

DIT que les recettes correspondantes seront encaissées sur le compte de la régie "Activités scolaires".

DCM N°065 – Convention pour la mise à disposition d'un véhicule électrique conclue entre la commune de Saint Mitre les Remparts et la Société FRANCE COM

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule électrique de type Renault Kangoo version utilitaire conclue entre la commune de Saint Mitre les Remparts et la Société FRANCE COM.

DIT que cette convention est conclue pour une période de trois ans qui pourra être expressément reconduite pour une nouvelle période de trois ans.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention et les pièces afférentes à cette mise à disposition.

DCM N°066 – Urbanisme – Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement communale

A LA MAJORITE,

DECIDE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 Abstentions : 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" de fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DIT que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

DIT que la présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

DCM N°067 – Urbanisme – Rectification des parcelles section B n°4628, 4632 et 4633 d'une superficie totale de 11 099 m² appartenant à la Commune promises à MEDICA FRANCE en vue de la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.)

A L'UNANIMITE,

DECIDE de rectifier les parcelles cadastrées section B n°4628, 4632 et 4633 d'une superficie totale de 11 099 m² au prix de 781 000 € (sept cent quatre vingt un mille euros) promises à MEDICA FRANCE.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer l'acte authentique correspondant.

DIT que les frais inhérents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

DIT que la recette sera inscrite au compte 775.

DCM N°068 – Urbanisme – Cession gratuite à la Commune des parcelles cadastrées section B n°4486 (537 m²) et 4635 (670 m²) par la Copropriété Le Belvédère

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accepter la cession gratuite des parcelles Section B n°4486 pour une contenance de 537 m² et n°4635 pour une contenance de 670 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer l'acte authentique correspondant.

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 21.

**DCM N°069 – Urbanisme – Vente d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°4223
d'une superficie de 108 m² à M. et Mme BEAUGRAND Daniel**

A L'UNANIMITE,

DECIDE de céder à titre onéreux à M. et Mme BEAUGRAND Daniel, domiciliés Allée de la Plage d'Arthur à Saint Mitre les Remparts (13920), une partie de la parcelle cadastrée section B n°4223, d'une superficie de 108 m², au prix de 400 € H.T. (quatre cent euros hors taxes).

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer l'acte authentique correspondant.

DIT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

DIT que la recette sera inscrite au compte 775 de l'exercice budgétaire en cours.

La séance est levée à 19h.25

Le Maire,

Christian BEUILLARD